

Programme dispositif échafaudage de pied - R408



Type : R408

Lieu : Chartres, Blois, Orléans



OBJECTIFS

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage à pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité et dans le cadre des vérifications
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied

PROGRAMME

Les enjeux de la prévention

- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques :
 - Signaler les situations dangereuses
 - Communiquer – rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité
- L'exploitation de la notice du fabricant
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent

- Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied.
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage
- L'examen de l'état de conservation (approfondi le cas échéant) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage
- Le compte-rendu/procès-verbal de réception
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité
- La préparation du montage
- L'examen du montage et d'installation de l'échafaudage et/ou réceptionner l'échafaudage avant utilisation

OUTILS ET MOYENS TECHNIQUES

Mise à disposition de matériels d'échafaudage de pied certifiés NF, en quantité suffisante pour réaliser les cas pratiques des différents types de montage : montage avec console, montage porte à faux, montage poutre de franchissement et/ou escalier d'accès, potence, poulie à cliquets et corde de levage.

MOYENS HUMAINS

La formation est assurée par un formateur (certifié INRS et à jour de sa certification) de BTP CFA CENTRE VAL DE LOIRE habilité par le RESEAU ASSURANCE MALADIE – RISQUES PROFESSIONNELS / INRS

MODALITÉS D'ÉVALUATION

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, un certificat issu de Forprev et une attestation de compétences formation validant les acquis seront délivrés par BTP CFA CENTRE VAL DE LOIRE

- L'évaluation des acquis de la formation est construite pour être au plus proche des situations que le salarié sera amené à rencontrer au cours de sa mission

Les modes d'évaluation sont les suivants :

- Une évaluation des connaissances du stagiaire
- Une évaluation des savoir-faire du stagiaire incluant des épreuves pratiques liées aux compétences à évaluer (montage, vérification, utilisation) obligatoirement réalisées lors d'applications pratiques au plus proche de situations réelles de travail (sur plateforme pédagogique équipée d'échafaudages).
- L'évaluation est réalisée tout au long de la formation. Chaque stagiaire est évalué lors de travaux individuels ou collectifs.

- Les modalités appropriées de réalisation de l'épreuve d'évaluation des connaissances sont définies par l'entité (organisme de formation ou entreprise à conformément au référentiel d'évaluation (questionnaire écrit à choix multiple/ à réponses courtes, questionnement oral...).
- Les modalités de réalisation de l'épreuve d'évaluation des savoir-faire sont également définies par l'entité conformément au référentiel d'évaluation en respectant l'obligation d'évaluer le stagiaire au plus proche de la situation de travail.
- L'entité doit définir et proposer une grille d'évaluation des savoir-faire.
- La mise en œuvre de l'évaluation des savoir-faire est réalisée lors d'applications pratiques au plus proche de situations réelles de travail (sur la plateforme pédagogique équipée d'échafaudages),
- A partir d'un modèle de rapport fourni par l'entité, le stagiaire devra réaliser une vérification de mise en service de l'échafaudage.
- Ce modèle de rapport devra a minima contenir les éléments des Annexes 6 et 7 de la recommandation R408.
- L'évaluation des domaines de compétences est réalisée sur la base des trois critères : sans erreur; erreur mineure, sans conséquence vis-à-vis de la sécurité des personnes (ex : conséquences sur l'organisation du chantier); erreur majeure, avec conséquence directe pour la sécurité des personnes.



PUBLIC CONCERNÉ

La formation vise les salariés désignés par le chef d'entreprise appelés à monter, démonter et réaliser les vérifications (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004) des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24 mètres montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité. Elle vise également les salariés ayant à réceptionner une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.

Elle vise également tout salarié ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage

Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée

La formation s'adresse à toute personne appelée à monter, démonter, réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied (de hauteur inférieure à 24 mètres) conformément à la notice technique du fabricant, ne nécessitant pas de note de calcul, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.



PRÉREQUIS

Le stagiaire devra :

- Avoir une expérience de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage ou encadrement de chantier
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plan et schémas) et être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges)
- Maîtriser la langue française parlée et écrite, les mathématiques élémentaires, la lecture courante de plans.

- Bénéficier d'une aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R4624-23 du Code du travail
- Etre formé à l'utilisation des Equipements de Protection individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

SUIVI

Feuille d'émargement
Attestation de présence
Attestation de compétences formation

MODALITÉ D'ANIMATION

Exposés
Apports théoriques
Mises en situation pratiques
Le déroulement de la formation alterne entre les parties théorique et pratique,

CADRE DU DISPOSITIF

CE PROGRAMME S'INSCRIT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'HABILITATION INRS DU RESEAU ASSURANCE MALADIE RISQUES PROFESSIONNELS

FORMATIONS SPÉCIFIQUES

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance

échafaudages de pied (au sens de la R408),

FINALITÉ DE LA FORMATION

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :

- Montage avec console
- Montage porte à faux
- Montage poutre de franchissement et/ou escaliers d'accès
- Potence, poulie à cliquets et corde de levage
- Réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues dans l'arrêté du 21 décembre 2004 d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 mètres monté conformément à la notice du fabricant.

Au sens de la R408 :

- Réceptionner(1) l'échafaudage avant utilisation
- Assurer la maintenance de l'échafaudage (hors opérations de montage/démontage (2) d'éléments de l'échafaudage),
- Et utiliser l'échafaudage dans le cadre de sa mission de vérification.

(1)

Réceptionner : opération qui consiste à prendre livraison de l'échafaudage et à vérifier s'il répond à la commande, s'il est monté selon les règles de l'art et s'il est en bon état.

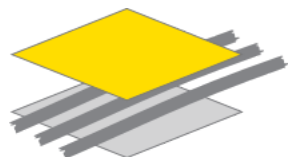
(2) Les opérations de montage/démontage doivent être réalisées par une personne formée.

COÛT

995,00 € TTC

NOMBRE DE STAGIAIRES

Minimum : 3 - Maximum : 8 pour un formateur



**BTP CFA
CENTRE-VAL DE LOIRE**

Association régionale des CFA du BTP du Centre-Val de Loire

BTP CFA Centre-Val de Loire est le leader régional de la formation dans le secteur du bâtiment. Forts d'une solide expertise, nous proposons une offre diversifiée et adaptée aux besoins du marché, avec des chiffres clés qui parlent d'eux-mêmes :



**9 FILIÈRES DE
FORMATION**

pour répondre aux
différentes exigences
de l'industrie



36 MÉTIERS

accessibles, offrant une
large palette de
compétences et
d'opportunités



2651 APPRENANTS

formés, qui deviennent les
professionnels compétents de
demain au 31/12/2024



**221
PERSONNES**

en formations
continues au
31/12/2024



**5 SITES DE
FORMATION**

stratégiquement répartis
sur l'ensemble du
territoire Centre-Val de
Loire



79% DE RÉUSSITE

aux examens lors de la
session 2023, témoignant de
la qualité de notre pédagogie

NOS CAMPUS



CHARTRES

4 Rue Vlaminck, 28000 Chartres



CHÂTEAUX

16 Avenue Jean Patureau
Francoeur, 36000 Châteaoux



**SAINT-PIERRE-DES-
CORPS**

106 Rue Marcel Cachin, 37700
Saint-Pierre-des-Corps



BLOIS

34 Rue Bernard Darada, 41000 Blois

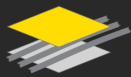


ORLÉANS

79 Rue du Petit Pont, 45000 Orléans

Pédagogie innovante et encadrement de qualité

Les formations se déroulent dans des ateliers équipés de matériel professionnel et dans des salles dotées de supports numériques (e-Learning). Vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé par des formateurs expérimentés du secteur et des chargés de relations entreprises pour assurer votre insertion professionnelle sur le marché du travail.



**BTP CFA
CENTRE-VAL DE LOIRE**

Association régionale des CFA du BTP du Centre-Val de Loire

REJOIGNEZ-NOUS !

BTP Centre-Val de Loire
Votre partenaire formation de confiance



0 806 702 701



5 sites et 1 antenne en région
Centre-Val de Loire



contact@btpcfa-cvdl.fr

